



## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 72 / 2022  
DU 16 DÉCEMBRE 2022

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – ISABELLE HUBERT – RESPONSABLE DU SERVICE GESTION BUDGÉTAIRE ET DÉMATÉRIALISATION

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu le procès-verbal du conseil communautaire de la séance du 6 juillet 2020 portant élection du président, vice-présidents et autres membres du bureau communautaire,

Considérant la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Vu l'arrêté n° 22 / 2022 du 1<sup>er</sup> février 2022 relatif à la délégation de signature de Céline Dourdain, directrice des finances,

Vu l'arrêté n° 39 / 2022 du 11 avril 2022 relatif à la délégation de signature de Charlotte Ciubucciu, directrice générale adjointe accompagnement humain et financier,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une parfaite continuité du service public,

Qu'en l'absence de Charlotte Ciubucciu, directrice générale adjointe accompagnement humain et financier et de Céline Dourdain, directrice des finances, il convient de mettre en place un dispositif de délégation,

### ARRÊTE

#### Article 1er

En l'absence de Charlotte Ciubucciu, directrice générale adjointe accompagnement humain et financier et de Céline Dourdain, directrice des finances, délégation de signature est donnée à Isabelle Hubert, responsable du service gestion budgétaire et dématérialisation, à l'effet de signer :

- l'exécution des dépenses et des recettes,
- l'attestation du caractère exécuté des pièces justifiant les dépenses et les recettes,
- les bons de commandes inférieurs à 10 000 euros.

#### Article 2

Le présent arrêté sera notifié aux intéressées. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Isabelle Hubert  
responsable du service gestion  
budgétaire et dématérialisation  
Le

Notifié à Céline Dourdain  
directrice des finances  
Le

Notifié à Charlotte Ciubucciu  
directrice générale adjointe  
accompagnement humain et financier  
Le